



Travaux du Conseil d'Évaluation de l'École (CEE)

Ce sera sans la CGT Éduc'action !

COMMUNIQUÉ

Parmi les priorités de la feuille de route Éducation du premier mandat Macron, il y avait la volonté de « verticaliser » au maximum le fonctionnement de l'institution et d'étendre au maximum la mainmise du ministère sur l'ensemble des instances. Dans ces conditions, le remplacement du CNESCO par le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE), instauré par la loi Banquer « Pour une École de la confiance », a acté la volonté de constituer une instance ayant vocation à mettre en place le pilotage par objectifs à divers échelons de l'Éducation nationale (les écoles et les établissements étant sa cible principale). C'est l'institutionnalisation du tout-évaluation à tous les étages.

Non seulement cette instance vise à compléter (voire à renforcer) l'évaluation indirecte des personnels avec la généralisation des auto-évaluations d'écoles et d'établissements, mais surtout, elle généralise l'évaluation de l'ensemble des élèves au travers des diverses évaluations nationales et de leur utilisation dans ce pilotage. La CGT Éduc'action dénonce depuis des années le recours à ces évaluations dont la philosophie, la méthodologie et les indicateurs ne permettent pas une analyse des besoins humains matériels et pédagogiques nécessaires à l'institution. C'est davantage un outil et une démarche de justification des politiques libérales et de fracturation des cadres collectifs.

Au vu de ces objectifs, la CGT Éduc'action a décidé de boycotter cette instance, sa réunion d'installation le 8 juin et les réunions suivantes. Elle dénonce les marges de manœuvre quasi inexistantes mises à disposition des organisations syndicales empêchant ainsi toute possibilité de négociations. Elle dénonce aussi la possible utilisation ou récupération de ces échanges de la part du ministère comme cela avait le cas lors du « Grenelle de l'Éducation ».

La CGT Éduc'action rappelle qu'elle défend en revanche la nécessité pour les personnels de participer aux dispositifs existants d'évaluation de leurs écoles et établissements, dans lesquels ils-elles pourront, d'après nous, peser dans la définition du projet d'établissement ou d'école et créer du collectif au plus près du terrain pour s'opposer aux dispositions mettant en danger leur outil de travail et le sens de leurs métiers. Et incontestablement, tout ceci ne sera pas possible au sein du CEE.

Montreuil, le 8 juin 2022